

**POLE Ressources et Prospective**

**Direction des finances**

**Service Fiscalité**

Affaire suivie par :

Céline HOUATMIA

04.68.10.35.72

taxedesejour@carcassonne-agglo.fr

**Objet : Mise en place de la Taxe Additionnelle Régionale à la taxe de séjour**

Madame, Monsieur,

La taxe de séjour, payée par la clientèle touristique, est affectée aux actions visant à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Ainsi, sur le territoire de Carcassonne Agglo, elle finance les actions de l'Office de Tourisme Communautaire Grand Carcassonne : accueil et information des touristes, promotion du territoire, coordination et animation, commercialisation des offres touristiques.

Dans le cadre de votre activité d'hébergeur professionnel ou non professionnel, vous prélevez auprès de vos clients, et/ou par l'intermédiaire de plateformes de location en ligne, une taxe de séjour que vous reversez à Carcassonne Agglo. Je vous précise que pour ce qui concerne notre collectivité, les tarifs de la taxe de séjour votés par Carcassonne Agglo n'ont pas été augmentés et ce depuis 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'ajoute à la taxe de séjour délibérée par Carcassonne Agglo la Taxe Additionnelle Départementale (TAD) instituée par le Département de l'Aude, majorant la taxe de séjour de 10%. Carcassonne Agglo collecte aussi cette TAD, qu'elle reverse intégralement au Département de l'Aude.

La loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, dans son article 76, instaure **une Taxe Additionnelle Régionale (TAR) de 34% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Carcassonne Agglo sera chargée de collecter cette taxe auprès des hébergeurs et de la reverser en intégralité à l'établissement public local « Société de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan ». Cette mesure législative s'applique de droit aux hébergeurs et à leur clientèle.

Afin de pouvoir informer votre clientèle, vous trouverez ci-joint la grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Aurélien TURCHETTO**

**Vice-Président au Tourisme**

**A l'attractivité du territoire**

